

Vincennes, le 5 février 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) confirme que la Cour des Comptes a effectué le contrôle de l'établissement sur les exercices 2007 à 2011, contrôle normal exercé sur l'ensemble des organismes publics.**

L'Onema regrette que des commentaires médiatiques se basent sur des éléments du rapport provisoire de la Cour, non public et déjà ancien alors même que la Cour des Comptes a mis fin à son contrôle en novembre 2012 sans suite judiciaire. Il appartient à la Cour de décider de rendre publiques les conclusions de son contrôle, ainsi que les réponses de l'établissement, dans son rapport annuel à paraître prochainement.

Elisabeth Dupont Kerlan, Directrice générale, indique que *«les recommandations de la Cour seront, bien entendu, prises en compte dans le contrat d'objectifs 2013-2018 de l'Onema»*.

Elle réaffirme, comme elle l'avait dit au journal Le Monde, qu'elle n'a à ce jour aucune nouvelle de la plainte déposée par le Syndicat national de l'environnement (SNE).

L'Onema, établissement public de référence sous tutelle du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a été créé par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 pour accompagner la mise en œuvre de la politique publique de l'eau en France comme l'y engage la directive cadre européenne sur l'eau (DCE). C'est donc un organisme jeune qui doit atteindre maintenant sa maturité.

L'Onema joue un rôle d'agence d'objectifs et de moyens ou d'opérateur, en matière de recherche, développement et innovation, de connaissance de l'eau et des milieux aquatiques, d'appui technique pour la politique publique de l'eau. Il contribue à la police de l'eau en surveillant les milieux aquatiques et en contrôlant ses usages. A cet égard, il met son expertise à disposition des services de police de l'eau des directions départementales des territoires et de la mer et remplit des missions de police judiciaire sous l'autorité des Procureurs de la République.

### **L'Onema et le système d'information sur l'eau (SIE)**

L'Onema est chargé, entre autres, de la coordination technique du système d'information sur l'eau, piloté par le ministère. Créé en 1993, le SIE rassemble des données produites par les services déconcentrés de l'État, les agences et offices de l'eau, l'Onema, le BRGM, les collectivités territoriales, les industriels, les associations pour la protection des poissons migrateurs, etc. Ces données sont pour la plupart, mises à disposition des autorités et du public sur les sites Eaufrance\*

D'autres bases de données, en cours de développement, rassembleront et mettront à disposition du public d'autres données, par exemple sur les prélèvements d'eau ou sur les flux de poissons migrateurs.

Les rôles des acteurs publics en matière de données sur l'eau sont fixés par le schéma national des données sur l'eau, approuvé par arrêté interministériel du 26 juillet 2010. En matière de production des données, différents organismes publics interviennent sur la qualité des milieux aquatiques, notamment les laboratoires des DREAL, qu'une circulaire du ministère vient de réorganiser, et les services territoriaux de l'ONEMA, ceux-ci pour le suivi des peuplements de poisson, de l'hydromorphologie, de la continuité écologique et de l'impact des étiages.

Elisabeth Dupont-Kerlan a fait part aux agents de l'établissement de sa confiance soulignant, leurs compétences et leur attachement au métier et à la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

#### **Les sites Eaufrance \***

- Sites de bassin ([www.arts-picardie.eaufrance.fr](http://www.arts-picardie.eaufrance.fr), [www.rhin-meuse.eaufrance.fr](http://www.rhin-meuse.eaufrance.fr), [www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr), [www.corse.eaufrance.fr](http://www.corse.eaufrance.fr), [www.adour-garonne.eaufrance.fr](http://www.adour-garonne.eaufrance.fr), [www.loire-bretagne.eaufrance.fr](http://www.loire-bretagne.eaufrance.fr), [www.seine-normandie.eaufrance.fr](http://www.seine-normandie.eaufrance.fr), [www.martinique.eaufrance.fr](http://www.martinique.eaufrance.fr), [www.reunion.eaufrance.fr](http://www.reunion.eaufrance.fr)), notamment pour les données de qualité des cours d'eau
- [www.image.eaufrance.fr](http://www.image.eaufrance.fr), pour les peuplements de poisson
- [www.pollutions.eaufrance.fr/pcb](http://www.pollutions.eaufrance.fr/pcb), pour les données du plan national d'actions sur les PCB
- [www.eaufrance.fr/spip.php?rubrique87](http://www.eaufrance.fr/spip.php?rubrique87) pour le référentiel des obstacles à l'écoulement
- [www.ades.eaufrance.fr](http://www.ades.eaufrance.fr), pour la qualité et le niveau des eaux souterraines
- [www.hydro.eaufrance.fr](http://www.hydro.eaufrance.fr), pour le débit des cours d'eau
- [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) et l'application mobile SISPEA, pour le prix et les performances des services publics d'eau et d'assainissement
- [www.economie.eaufrance.fr](http://www.economie.eaufrance.fr), pour les données économiques
- [www.rapportage.eaufrance.fr](http://www.rapportage.eaufrance.fr), pour les données rapportées par la France à la Commission européenne et les rapports de la Commission
- [www.sandre.eaufrance.fr](http://www.sandre.eaufrance.fr), pour les différents référentiels du système d'information sur l'eau ( BD Carthage, BDLISA, masses d'eau, paramètres, taxons, etc.)

[www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)

#### **Contact presse**

Céline Piquier  
01 45 14 88 63  
[presse@onema.fr](mailto:presse@onema.fr)